

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATIONS DE SERVICES

(mises à jour le 27 octobre 2026)

Préambule

Les présentes conditions générales de prestations de services concernent l'auto-entrepreneur Axel OCTEAU, auto-entreprise créée le 1er juillet 2021, dont l'adresse se situe au 657 avenue des bords du lac, 71210 Torcy, dont le numéro d'identification SIRET est 900 896 523 00017 et le code APE est 5912Z.

Coordonnées : Axel OCTEAU EI · Tél. : 07 81 99 56 91 · Adresse mail : contact@axelocteau.fr

Désigné ci-après « le Prestataire ».

Le présent contrat, qui représente les conditions générales de prestations de services, est indivisible, c'est-à-dire que l'ensemble des présentes clauses et le préambule constituent un tout.

Article 1 – Définitions

Les termes utilisés au sein du présent contrat doivent être compris de la manière suivante :

- « **Client** » désigne la personne (un particulier ou un professionnel) bénéficiaire des prestations de services prévues au sein du présent contrat.
- « **Prestation de service** » désigne la prestation définie et détaillée par le Prestataire au sein de l'Article 2 et du Devis.
- « **Prestataire** » désigne Axel OCTEAU, en charge d'effectuer les prestations de services prévues au présent contrat. Il y est précisé en début de document.
- « **Devis** » désigne le document établi par le Prestataire et accepté par le Client, qui précise la mission, son périmètre, le prix, l'échéancier de facturation et les délais.
- « **Livrable** » désigne tout contenu (montage vidéo, animation, motion design, etc.) réalisé par le Prestataire dans le cadre de la mission.

Article 2 – Objet

Le présent contrat prévoit les conditions et modalités d'exécution applicables exclusivement aux prestations de services dont les caractéristiques sont les suivantes : la post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision.

La post-production audiovisuelle comprend, entre autres, le montage vidéo et sonore, la création d'effets numériques en 2D et 3D, ainsi que la création de vidéos en motion design 2D et 3D.

Le présent document détermine les conditions contractuelles applicables à la fourniture de prestations de services proposée par le Prestataire à ses Clients. Le périmètre précis de chaque mission (contenus, volume, formats, durée) est défini dans le Devis.

Article 3 – Acceptation, commande et rétractation

Les présentes conditions générales de prestations de services sont portées à la connaissance du Client avant la conclusion de la commande. En conséquence, le fait de solliciter les services d'Axel OCTEAU implique l'acceptation de celles-ci. Elles sont accessibles à tout moment sur le site : https://axelocteau.fr/.

La conclusion de la commande est confirmée par la signature du Devis (mention « Bon pour accord », date et signature) ou par l'acceptation de l'offre faite par le Prestataire, par tout moyen de communication écrit. Si la commande a été effectuée sur une plateforme tierce dédiée à la mise en relation entre prestataires et clients, la confirmation s'effectue via les procédures mises en place par ladite plateforme.

La signature du Devis emporte acceptation des présentes conditions générales. En cas de contradiction entre le Devis et les présentes conditions générales, le Devis prévaut.

Droit de rétractation. Le Client agissant en tant que consommateur (particulier agissant à des fins non professionnelles) dispose d'un droit de rétractation de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion de la commande. La rétractation s'effectue par l'envoi d'un mail à l'adresse suivante : contact@axelocteau.fr.

Si le Client consommateur demande expressément que la prestation commence avant la fin du délai de rétractation, il doit payer au Prestataire un montant proportionnel au travail déjà réalisé jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter.

Le Client agissant dans le cadre de son activité professionnelle ne dispose pas de droit de rétractation.

Article 4 – Prix, devis et modifications

Les prestations de services donnent lieu à une rémunération déterminée selon :

- un tarif horaire ;
- ou un tarif forfaitaire, en fonction des spécificités de la mission, tel que défini au Devis.

Tous les tarifs sont exprimés hors taxes (TVA non applicable, art. 293 B du CGI). Les tarifs figurant dans le présent document sont donnés à titre indicatif : le prix applicable est celui indiqué dans le Devis accepté.

Le tarif horaire est fixé à trente-cinq euros (35 € HT), soit deux cent quarante-cinq euros (245 € HT) par jour (pour 7 heures travaillées). Ces tarifs peuvent varier selon la nature et/ou la fréquence de la mission, ou si la commande est passée par l'intermédiaire d'une plateforme tierce de mise en relation.

Un Devis peut être émis gratuitement sur demande du Client.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier ses tarifs unilatéralement. Toutefois, toute modification postérieure à une commande n'affecte pas le prix déjà convenu, lequel demeure applicable au Client.

Article 5 – Règlement

Le paiement du prix s'effectue par virement dans les 30 jours suivant la date d'émission de chaque facture, sauf délai différent indiqué au Devis.

Lorsque la prestation est facturée en plusieurs échéances (par exemple une facturation mensuelle), chaque facture est émise selon l'échéancier prévu au Devis et est payable dans les 30 jours suivant son émission, sans attendre la fin de la mission. Pour une prestation ponctuelle, la facture est émise à la livraison de la commande.

En cas de retard de paiement, sont exigibles de plein droit, sans rappel préalable, dès le lendemain de la date d'échéance : des pénalités de retard calculées sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €, conformément au Code de commerce. Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé.

Le paiement peut s'effectuer via d'autres procédures spécifiques si la commande a été effectuée sur une plateforme tierce dédiée à la mise en relation entre prestataires et clients.

Article 6 – Obligations

1. Obligations du Client

Le Client s'engage à payer le prix de la prestation comme convenu entre les parties. Il s'engage également à collaborer afin de rendre possible la réalisation des prestations de services dans les meilleures conditions, notamment en fournissant en temps utile les éléments nécessaires (rushs, consignes, musiques, logos, etc.) et en validant les Livrables dans le délai indiqué au Devis ou, à défaut, dans un délai raisonnable.

Le Client s'engage à respecter les délais prévus au Devis. En cas de retard, il en informe le Prestataire dans les plus brefs délais. Un retard du Client dans la fourniture des éléments ou dans la validation des Livrables reporte d'autant les délais de livraison, et n'a aucune incidence sur l'échéancier de facturation ni sur les dates de paiement.

Le Client garantit détenir tous les droits nécessaires sur les éléments qu'il remet au Prestataire (images, vidéos, musiques, logos, droits à l'image, etc.) et garantit le Prestataire contre toute réclamation de tiers à ce sujet.

2. Obligations du Prestataire

Le Prestataire s'engage à tout mettre en œuvre afin de réaliser les prestations de services convenues entre les deux parties, avec toute la diligence nécessaire pour les exécuter dans les délais convenus sur le Devis ou entre les parties.

Le Prestataire s'engage à assurer une prestation de service optimale. Cependant, Axel OCTEAU n'a pas d'obligation de résultat.

Le Prestataire s'engage, en cas de modification des conditions générales de prestations de services, à en informer individuellement ses Clients. Les conditions applicables à une commande sont celles en vigueur à la date de son acceptation.

Le Prestataire s'interdit de divulguer les informations auxquelles il a pu avoir accès concernant les Clients pendant l'exécution de son service.

Article 7 – Propriété intellectuelle et droit de référence

Les éléments fournis par le Client (images, vidéos, sons, musiques, logos, etc.) restent la propriété du Client ou de ses ayants droit.

Sous réserve du paiement intégral du prix, le Prestataire cède au Client les droits d'exploitation sur les Livrables réalisés (droits de reproduction et de représentation), pour les supports et usages indiqués au Devis, à défaut pour la diffusion sur les réseaux sociaux et les supports de communication du Client. Sauf précision au Devis, cette cession est consentie pour le monde entier et pour une durée de cinq (5) ans à compter de la livraison. Elle prend effet, pour chaque Livrable, à la date du paiement intégral de la facture correspondante. Toute exploitation non prévue au Devis fait l'objet d'un accord écrit préalable et peut donner lieu à une rémunération complémentaire.

Les éléments préexistants du Prestataire (modèles, habillages, animations, préréglages, outils et méthodes) restent sa propriété. Le Client dispose d'un droit d'usage de ces éléments uniquement à l'intérieur des Livrables. Les fichiers sources et projets de montage ne sont pas remis au Client, sauf accord écrit.

Droit de référence. Le Prestataire est autorisé à présenter les Livrables réalisés, ainsi que le nom du Client à titre de référence, dans son portfolio, son showreel, son site internet et ses réseaux sociaux, sauf contenu confidentiel ou opposition écrite du Client avant la livraison.

Article 8 – Résolution et résiliation

Par le Prestataire. Le Prestataire peut demander la résolution du contrat en cas de manquement du Client à l'une quelconque de ses obligations, sous réserve d'une mise en demeure restée infructueuse pendant 15 jours. En cas de défaut de paiement d'une facture, il peut également suspendre l'exécution de la prestation après une mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours. La résolution est notifiée par courrier recommandé avec accusé de réception.

Par le Client. Pour les missions s'étendant sur plusieurs mois, le Client peut résilier le contrat à tout moment, par écrit, moyennant un préavis de trente (30) jours.

Conséquences. Quelle que soit la cause de la fin du contrat, les travaux déjà réalisés restent dus, ainsi que le forfait du mois en cours lorsque la mission est facturée mensuellement. Les Livrables réalisés et payés restent acquis au Client dans les conditions de l'Article 7.

Article 9 – Responsabilité

La responsabilité du Prestataire est limitée aux dommages directs et ne peut excéder le montant hors taxes des sommes effectivement versées par le Client au titre de la commande concernée. Le Prestataire n'est pas responsable des dommages indirects (perte d'audience, d'exploitation, d'image, etc.).

Le Prestataire n'est pas responsable des éléments fournis par le Client, ni de l'exploitation ou de la diffusion d'un Livrable non conforme au Devis ou diffusé sans validation.

Ces limitations ne s'appliquent pas en cas de faute lourde ou dolosive, ni lorsque la loi l'interdit, notamment à l'égard des consommateurs.

Article 10 – Force majeure

La responsabilité des parties ne peut pas être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution de leurs obligations due à un événement de force majeure. Cet événement est insurmontable, imprévisible et extérieur aux parties.

Si l'empêchement dure plus de trente (30) jours, chaque partie peut résilier le contrat par écrit, sans indemnité, les travaux déjà réalisés restant dus.

Article 11 – Litiges et médiation

Pour tout litige relatif au présent contrat, le Client s'engage à adresser d'abord une réclamation écrite au Prestataire, à l'adresse suivante : 657 avenue des bords du lac, 71210 Torcy, ou par mail à contact@axelocteau.fr.

Le présent contrat est soumis au droit français. En cas de réclamation restée infructueuse, les parties déclarent compétent le tribunal du lieu du siège social du défendeur ou du lieu d'exécution de la prestation de service, sous réserve des règles impératives de compétence applicables aux consommateurs.